

République française

Département de l'Hérault

COMMUNE DE LE CAYLAR

Séance du 08 juillet 2024

Membres en exercice :	Date de la convocation: 24/06/2024
9	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean TRINQUIER</i>
Présents : 8	Présents : André BERTRAND, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN DUPE, Jean TRINQUIER, Alexandra AVAZERI, Benoît CAMBON, Lucas MIALANE
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Julien PRADEL
	Secrétaire de séance: Christelle DE OLIVEIRA

Objet: Approbation du procès-verbal actant le transfert des biens inscrits à l'inventaire de la commune - DE_2024_027

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Hérault Energies

Vu la délibération n°DE_2022_026 du 11 mai 2022 de la commune transférant la compétence investissement éclairage public à Hérault Energies,

Considérant qu'il convient de procéder au transfert des biens inscrits à l'inventaire de la commune,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE

- Le procès-verbal

AUTORISE

- Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___